

Blois, le 12 octobre 2020

## TRANQUILLIDOM 41 : UN OUTIL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DÉDIÉ AUX SERVICES D'AIDE À LA PERSONNE, AUX PERSONNES ÂGÉES ET AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Ouvert en mai 2015 aux bénéficiaires suivis par les services d'aide et d'accompagnement à domicile, le site Tranquillidom 41 s'ouvre plus largement et évolue pour plus d'accessibilité.

Tranquillidom 41 est un système de télégestion permettant l'enregistrement des interventions effectuées par les aides à domicile. Tous les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et de l'aide sociale à domicile qui sont accompagnés par un service d'aide et d'accompagnement à domicile ont signé une convention avec le conseil départemental, soit environ **6 000 bénéficiaires**, peuvent utiliser ce service\*.

Tranquillidom 41 permet aujourd'hui de recevoir des informations et des actualités de la part du conseil départemental, et propose un accès à partir de France Connect, le portail sécurisé mis en œuvre par l'État pour simplifier la connexion à un service en ligne.

### Objectifs :

- Simplifier les démarches des bénéficiaires, des familles et des SAAD,
- Sécuriser les échanges en les dématérialisant, échanger avec les services du département via une messagerie sécurisée,
- Faciliter la communication et l'accès aux informations : consulter les droits accordés et les paiements, suivre les prestations effectuées par l'aide à domicile.

### \*Mode d'emploi :

L'aide à domicile compose un numéro gratuit et son identifiant à partir du téléphone fixe du bénéficiaire à son arrivée et à son départ. Plus besoin de feuille de présence, la procédure est simple et ne nécessite aucun équipement particulier.

---

### CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – [claire.gressieux@departement41.fr](mailto:claire.gressieux@departement41.fr) – 06 80 13 75 40  
Direction de la communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12